

Document d'informations clés

CM-AM ENGAGEMENT SOLIDAIRE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CM-AM ENGAGEMENT SOLIDAIRE

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Code ISIN Part AM : FR00140072N3

Site internet de l'initiateur : www.creditmutuel-am.eu

Appelez le n° 0 810 001 288 pour de plus amples informations (numéro surtaxé 0,06 €/min + prix d'un appel local)

Ce FIA a été déclaré en France à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'AMF est chargée du contrôle de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP 97-138 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/12/2024

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

FPS (fonds professionnels spécialisés) sous forme de fonds commun de placement (FCP)

DUREE DE VIE DE L'OPC

Cet OPC a été créé pour une durée de 99 ans qui peut être prorogée dans les conditions prévues par le règlement.

OBJECTIFS

Ce FIA qui est un fonds solidaire est géré activement et de manière discrétionnaire sur la base d'une analyse fondamentale et financière tout en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management.

Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance nette de frais liée à l'évolution du marché actions, sur la durée de placement recommandée, en investissant dans des entreprises non cotées agrées comme des entités solidaires au sein du Code du Travail. Le fonds s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement durable définis par les Nations Unis et plus spécifiquement sur l'emploi, le logement / social, l'environnement et la solidarité internationale.

Le fonds professionnel spécialisé promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR).

Le fonds professionnel spécialisé pourra investir à minima 50% de son actif net en direct ou via des OPC (respectant l'article 11 de la loi de 2014 (Loi ESS - HAMON) en titres de capital et/ou de dette émis par des entreprises agrées explicitement comme entités solidaires au sens de l'article L3332-17-1 du code du travail (Agrément ESUS).

Le fonds pourra également investir dans des titres non cotés émis par des structures d'impact (entreprises ou fonds d'investissement) répondant favorablement à des critères sociétaux et/ou environnementaux et financiers définis par Crédit Mutuel Asset Management. Les titres émis par des structures/entreprises/entités solidaires et d'impact seront des titres obligataires, des billets à ordre, des bons de caisse.

Les investissements trouvent leurs sources dans des projets et/ou entreprises non cotées de l'Espace Economique Européen ayant l'intention explicite de générer un impact environnemental ou social positif tout en prenant l'engagement de mesurer cet impact en termes de performance dans les thématiques suivantes : l'emploi, le logement / social, l'environnement et la solidarité internationale (« Entreprises à impact »).

L'actif non investi en Entreprises à impact est investi en titre non cotés et cotés tels que des actions, des produits de taux, instruments du marché monétaires et OPC de type monétaires privilégiant des approches ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). La sélection des titres comme celle des OPC est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs, (secteurs d'activité, perspectives d'activité des sociétés pour les titres vifs), (société de gestion, gérant, process pour les OPC). Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps.

La sélection des valeurs devra répondre aux prérequis suivants : la viabilité du modèle économique de l'entreprise et le respect des politiques sectorielles de la société de gestion.

Les décisions d'investissement sont prises de manière collégiale au sein du Comité d'Investissement solidaire réunissant les Pôles de gestion, le Pôle Finance Responsable Et Durable (FReD) (partie crédit et extra-financière), la Direction des risques et le Pôle Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) qui est en charge de la relation avec les entreprises solidaires.

Le processus d'investissement se décline en 3 étapes :

I. Sourcing et pré-sélection

Le Pôle RSM réalise une prospection active et identifie des cibles d'investissement correspondant à sa politique d'investissement solidaire. Parmi ces critères, les organismes solidaires doivent servir des objectifs sociaux et/ou environnementaux sur tout domaine d'activité permettant entre autres l'emploi, le logement / social, l'environnement et la solidarité internationale

II. Comité d'investissement solidaire :

Le Comité d'investissement solidaire se réunit à minima trimestriellement. Il permet d'actualiser le suivi des dossiers de l'univers d'investissement solidaire et d'envisager de nouveaux investissements sur la base des dossiers présentés et constitués par le Pôle RSM. Les analyses crédits de ce dernier font l'objet d'une revue par le Pôle FReD - Crédit. Le Comité détermine l'ensemble des caractéristiques d'engagement (nature des titres, durée, tarification,...).

III. Construction du portefeuille

Les investissements sont réalisés par les gérants en tenant compte des décisions du Comité d'investissement solidaire principalement sous forme de prises de participation en capital et/ou d'émissions de billets à ordre et d'obligations non cotées en fonction de la typologie des entités.

Le FIA pourra déroger aux règles d'investissement de droit commun concernant notamment l'aspect suivant :

- Détention en titres d'un même OPC : jusqu'à 100%

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 100 % sur les marchés actions, de l'Espace Economique Européen, de toutes capitalisations, de tous les secteurs.

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, publics, privés, de l'Espace Economique Européen, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

Jusqu'à 50% au risque de change.

Il peut également intervenir sur les titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, et de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Conditions de souscription et rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont reçus jusqu'au dernier jour de bourse ouvré du mois à 13 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du mois.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée le dernier jour de bourse du mois sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours fériés en France ou de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Ce FIA est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de l'OPC. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima intermédiaire des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital. L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au glossaire disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Ce FIA a pour objectif la croissance du capital, tout en intégrant des critères extra-financiers dans son processus de gestion.

Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Le prospectus du FIA ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS, et sont disponibles sur le site www.creditmutuel-am.eu.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez ce FIA pour une durée supérieure à 5 ans

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce FIA par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce FIA enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce FIA dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de ce FIA se situent à un niveau entre faible et moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur liquidative de ce FIA en soit affectée.

Ce FIA ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 350 €	8 360 €
	Rendement annuel moyen	-16,48 %	-3,52 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 140 €	8 940 €
	Rendement annuel moyen	-8,57 %	-2,22 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 370 €	9 160 €
	Rendement annuel moyen	-6,31 %	-1,73 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 800 €	9 540 €
	Rendement annuel moyen	-2,04 %	-0,94 %

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 03/2015 et 03/2020.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 02/2015 et 02/2020.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 01/2014 et 01/2019.

QUE SE PASSE-T-IL SI CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce FIA ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 euros sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	634 €	784 €
Incidence des coûts*	6,36 %	1,62 %

(*): Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,10 % avant déduction des coûts et de -1,73 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend ce FIA afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00 % du montant investi/500 €). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	5,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 500 €
Coût de sortie	1,00 %. L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.	95 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,40 % de la valeur de votre investissement par an. Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent.	38 €
Coûts de transaction	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : supérieur à 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour ce FIA, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds.

Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée sans avoir à payer d'indemnité. La performance du fonds peut toutefois être impactée.

Par ailleurs, des coûts de sortie peuvent vous être facturés. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Que va me coûter cet investissement » du document.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit financier, un courrier peut être adressé par voie postale à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Direction des Fonctions Supports, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS, ou par email à l'adresse suivante : amweb@creditmutuel.fr. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la rubrique traitement des réclamations à l'adresse suivante : www.creditmutuel-am.eu/fr/actualites-reglementaires/traitements-des-reclamations.html.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations relatives aux performances passées du FIA ainsi que les calculs des scénarios de performances passées sont disponibles à partir de la fiche de synthèse de l'OPC sur le site www.creditmutuel-am.eu.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.